



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Lyon, le **19 AVR. 2021**

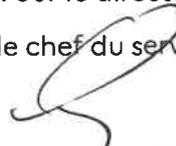
AVIS DE PROLONGATION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

**projet de mise en conformité de trois retenues collinaires
sur les communes de VAUGNERAY et GREZIEU-LA-VARENNE**

Par arrêté du 10 mars 2021, le préfet du Rhône a prescrit une enquête publique relative à la demande d'autorisation au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement présentée par l'EARL COUTURIER, pour la mise en conformité de trois retenues collinaires à usage d'irrigation agricole situées sur les communes de VAUGNERAY et GREZIEU-LA-VARENNE, du 6 au 20 avril 2021.

Compte tenu de la difficulté soulevée par de nombreux participants, pour pouvoir prendre connaissance du dossier, et produire des observations dans les délais de l'enquête, en raison notamment, des mesures gouvernementales relatives au confinement et aux vacances scolaires, le commissaire-enquêteur a décidé, au titre de l'article L.123-9 du code de l'environnement, de prolonger l'enquête jusqu'au 29 avril 2021 inclus, avec une permanence en mairie de VAUGNERAY le 26 avril 2021 de 9h à 11h.

Pour le directeur départemental des territoires,
le chef du service



Laurent GARIPUY